

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/142/4.1

Feuillet n° 153

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : Conventions de mise à disposition de personnel entre le CIAST et la Communauté de Communes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

À R PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020142-DE
Regu le 18/12/2020

Afin de pouvoir faire fonctionner au mieux les services entre la communauté de communes et le CIAST, il y a lieu de procéder à des mises à disposition d'agents selon leur degré d'intervention.

Il a été convenu ce qui suit

La Communauté de Communes met à disposition du CIAS du Terrassonnais Monsieur Nicolas ARHEL, DGS de la Communauté de Communes, pour y exercer également les fonctions de Directeur général des Services à compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de 3 ans renouvelables, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2023.

Le CIAS du Terrassonnais met à disposition de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, un agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques Monsieur Bernard LATHOUMETIE pour exercer les fonctions d'agent technique à compter du 12 novembre 2020, pour une durée de 3 ans renouvelables, soit jusqu'au 12 novembre 2023.

Le travail de ces agents mis à disposition est organisé par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en fonction des besoins de chaque poste avec l'établissement d'un planning annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise à disposition de M. Nicolas ARHEL au CIAST pour y exercer les fonctions de Directeur général des services à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2023 ;
- **VALIDE** la mise à disposition par le CIAST de M. Bernard LATHOUMETIE pour exercer les fonctions d'agent technique à compter du 12 novembre 2020, pour une durée de 3 ans renouvelables, soit jusqu'au 12 novembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure avec le CIAST les conventions de mise à disposition établissant les modalités administratives et financières de ces mises à disposition et l'**AUTORISE** à faire, dire et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 17/12/2020

Le 1^{er} Vice-Président,
Par délégation
Roland MOULNIER

